

A l'attention des chefs d'entreprise

Vienne, le 10 juillet 2017

Madame, Monsieur,

Vous exploitez une activité qui implique d'accueillir physiquement du public. L'échéance pour la mise en accessibilité de tous les établissements accueillant du public était fixée **au 1^{er} janvier 2015, peut-être n'est-ce pas le cas pour votre établissement.**

Pour certaines entreprises, cela implique, notamment, l'obligation de réaliser des aménagements, voire des travaux de mise en conformité.

Dans le cadre du FISAC, l'Etat, ViennAgglo et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, se mobilisent pour vous accompagner dans cette transition.

Une prestation d'accompagnement à la mise en conformité est ainsi mise en place afin de vous permettre d'entrer dans cette démarche. Pour cela **une journée de formation**, ainsi **qu'un accompagnement individuel pour le montage de votre dossier**, sont prévus. Cet accompagnement se déroule dans votre entreprise pour le premier rendez-vous et la formation dans les locaux de la CMA Isère à Vienne.

La première journée de formation aura lieu le 2 octobre 2017. Le nombre de place étant limité, nous vous invitons à envoyer le bulletin d'inscription ci-joint, avant le 15 septembre 2017.

Comptant sur votre mobilisation et dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Thierry KOVACS
Président de ViennAgglo

Philippe TIERSEN
Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat Isère



Bulletin d'inscription - Accompagnement accessibilité

Date limite d'inscription : 15 septembre 2017

Agence économique de ViennAgglo

Par courrier : bât Antares 30 avenue Général Leclerc 38200 VIENNE

Par téléphone : 04 82 06 33 11 - Par mail : cchaillet@viennagglo.fr

Nom : Prénom :

Enseigne : Activité :

Adresse :

Tél. : Fax : E-Mail :